



Startseite > Kirche > Bekanntmachungen > Les changements dans la définition néo-apostolique du ministère entrent en vigueur à partir de la Pentecôte 2019



Les changements dans la définition néo-apostolique du ministère entrent en vigueur à partir de la Pentecôte 2019

Fotos: O. Ruetten

Zurich. La date d'entrée en vigueur pour la définition modifiée du ministère de l'Église néo-apostolique est la Pentecôte 2019. Dorénavant, trois niveaux ministériels seront ainsi ordonnés et cinq niveaux de direction seront mandatés. Concernant les services d'assistance accomplis au sein des communautés, il y aura, à partir du 1^{er} septembre 2019, une nomination officielle.

Début avril, lors d'une allocution vidéo diffusée au niveau international, le président international de l'Église néo-apostolique, l'apôtre-patriarche Jean-Luc Schneider, a présenté les changements qui interviendront dans la doctrine du ministère à partir de la Pentecôte 2019. Dorénavant, on fera une distinction entre les pouvoirs ministériels et les fonctions dirigeantes. Les pouvoirs ministériels seront transmis par l'ordination, les fonctions dirigeantes par mandatement. Comme déjà établi dans le Catéchisme de l'Église néo-apostolique, il n'existera plus que trois niveaux ministériels à partir de la Pentecôte 2019 : diacre, prêtre et apôtre. L'apôtre-patriarche constitue une exception, en effet, il continuera à être ordonné, car le « service de Pierre » qu'il exerce, c'est-à-dire le maintien de la pureté de la doctrine et la révélation de nouvelles connaissances, est un pouvoir supplémentaire de l'apostolat.

Le pouvoir ministériel et la fonction dirigeante sont deux choses distinctes

Les fonctions dirigeantes au sein de l'Église seront dorénavant confiées au conducteur de communauté, au responsable de district, à l'apôtre, à l'apôtre de district et à l'apôtre-patriarche. C'est à eux qu'incombera la direction d'une entité de taille variable. Le conducteur de communauté et le responsable de district ainsi que

l'apôtre de district en tant que responsable d'une Église nationale seront dorénavant mandatés avec une prière et l'imposition des mains. Leurs adjoints, qui les assisteront dans leurs tâches de direction, seront nommés. Cela concerne le service de l'apôtre-patriarche adjoint, de l'apôtre de district adjoint, de l'évêque et des adjoints aux responsables de district et aux conducteurs de communauté.

Une hiérarchie plus flexible

Dans le même temps, les niveaux ministériels utilisés jusqu'à présent et auxquels nous étions habitués, par tradition, d'évangéliste, de berger, d'évangéliste de district et d'ancien de district ne seront plus pourvus à partir de la Pentecôte 2019. Les frères du ministère qui avaient encore reçu leur ministère par ordination conserveront leur ministère. Ces ministères ne seront pas supprimés, ils ne seront simplement plus pourvus.

Feu vert aux nominations officielles

Outre les nombreuses tâches qui incombent aux frères du ministère de l'Église, il existe également des services, au sein de la communauté, qui ne sont pas nécessairement liés à un ministère. Ils sont d'ordre pastoral ou servent à l'enseignement de la doctrine. Ces services ont également joué un rôle important dans les discussions relatives à la définition modifiée du ministère, puisqu'ils concernent un grand nombre de membres de l'Église, qui s'investissent de manière bénévole et engagée au service de leur communauté.

L'assemblée des apôtres de district, réunie à Goslar, a pris une décision au niveau international concernant ces services : à l'avenir, les sœurs et les frères qui travaillent en tant qu'enseignants principalement responsables à l'école préparatoire du dimanche, à l'école du dimanche, au cours de religion et de catéchisme, seront publiquement nommés pour leur service – devant la communauté ou dans le cercle des enfants. Leur nomination sera valable jusqu'à ce que leur mission s'achève. Ils seront alors publiquement déchargés. La même chose s'applique aux responsables de jeunesse qui travaillent sur le long terme. Seront alors nommés les responsables de ces services, les assistants à leurs côtés travailleront sans nomination officielle.

Valable à partir de septembre 2019

En ce qui concerne leur déroulement, les nominations pour ces services seront effectuées de la même manière que celles effectuées dans le cercle des frères du ministère. Elles seront effectuées lors d'un acte officiel et seront accompagnées d'une prière et d'une poignée de main.

Cette nouvelle disposition entrera en vigueur dès le 1^{er} septembre 2019.

13 juin 2019

